

ROSA BIP

Démarche agro-écologique innovante en **Rosier hors-sol** **Sous Abri** pour une culture à **Bas niveau d'Intrants Phytosanitaires**

La culture du rosier se heurte à de nombreux problèmes de maladies et de ravageurs dont certains comme les thrips remettent en question la viabilité économique de la culture. La lutte chimique induisant des IFT très élevés, ce projet vise à observer l'efficacité de stratégies globales de protection innovantes basées sur l'utilisation de la lutte biologique couplée à de la lutte physique ou à l'application de biostimulants et de produits alternatifs.

Le rosier, qu'il soit produit pour la fleur coupée ou comme plante d'intérieur ou de jardin, est une espèce ornementale majeure. Il est cultivé en hors-sol et sous abri. En fleur coupée, la culture est pluriannuelle alors qu'en plante en pot, les cultures sont plus courtes, souvent annuelles. Dans tous les cas, la gestion des ravageurs et des maladies est un verrou fondamental car elle génère des indices de fréquence de traitements très importants lorsque la protection est assurée par la seule lutte chimique. Les problèmes de résistance aux produits phytosanitaires deviennent ainsi de plus en plus fréquents alors même que les exigences commerciales nécessitent d'obtenir des fleurs ou des plantes indemnes de défauts ou de dégâts. La mise en œuvre d'une Protection Biologique Intégrée (PBI) passant par des lâchers massifs d'auxiliaires d'élevage permet de réduire de 60% l'IFT de cette culture mais cette stratégie ne résout pas tous les problèmes parasitaires : les dégâts du thrips californien *Frankliniella occidentalis* et de l'Aleurode du tabac, *Bemisia tabaci*, restent difficilement contrôlables, même avec des apports massifs d'auxiliaires. L'oïdium pose également de sérieuses difficultés.

Asso-cier différentes méthodes de lutte pour protéger les rosiers

Le projet ROSA BIP concerne la culture hors-sol sous abri du rosier pour la fleur coupée, avec un système de plantation en rangs sur des supports surélevés, et la culture hors-sol sous abri du rosier de pépinière effectuée en conteneurs, à plat. Ces deux systèmes sont soumis au même cortège de ravageurs. La stratégie générale vise à combiner plusieurs méthodes de lutte plus respectueuses de l'environnement et à limiter au maximum les applications de produits phytosanitaires pour bénéficier le plus possible des services écosystémiques liés à la faune auxiliaire spontanée. De façon à lever les verrous identifiés dans le cadre des stratégies de PBI actuellement référencées pour cette espèce, ce projet vise à évaluer l'intérêt de deux leviers complémentaires qui seront mobilisés dans des stratégies globales, en association avec la lutte biologique : soit l'utilisa-



Nombre de sites expérimentaux : 3

Nombre de systèmes DEPHY testés : 3

Culture :
Rose

Leviers testés :
Lutte biologique, lutte physique, biostimulants et produits alternatifs

Porteur de projet :
Laurent MARY (laurent.mary@astredhor.fr)

Organisme chef de file :
ASTREDHOR LOIRE BRETAGNE - CATE

Durée : 2018-2023

tion de biostimulants et de produits alternatifs soit une lutte physique mécanisée par aspiration et par collage.

Favoriser la biodiversité fonctionnelle

La lutte biologique restera toutefois la base de la démarche de protection qui sera mise en place. En plus d'apport d'auxiliaires d'élevage, la biodiversité fonctionnelle sera favorisée pour bénéficier dans les abris d'un cortège important d'auxiliaires indigènes (réduction drastique des pesticides, nourrissage par du pollen, gestion et végétalisation des abords des abris, plantes de service).

Ce projet est réalisé par un réseau de trois stations d'expérimentation horticoles de l'institut de l'horticulture ASTREDHOR réparties entre le nord et le sud de la France, sous la forme d'observatoires programmés : SCRADH à Hyères (83), CREAT à Nice (06) et CATE à Saint Pol de Léon (29).



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.